
Adresse de la commune, du comité révolutionnaire et de la société populaire de Cuers (Var), qui témoignent de leur esprit public et annoncent des dons, les célébrations pour une fête civique et l'établissement d'un hôpital, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune, du comité révolutionnaire et de la société populaire de Cuers (Var), qui témoignent de leur esprit public et annoncent des dons, les célébrations pour une fête civique et l'établissement d'un hôpital, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 562-563;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20863_t1_0562_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

blanches allaitant des noirs; deux citoyennes représentant, l'une la liberté, et l'autre la vertu, habillées en guerrier, étoient à cheval avec des nègres et des blancs; ils accompagnèrent le char, et la liberté jouissoit de ce spectacle de réunion, précurseur de son triomphe.

On voyoit à la suite une urne funéraire qui représentoit les cendres des martyrs de la liberté; elle étoit entourée d'un détachement de volontaires, l'arme basse, marchant dans le silence et dans le recueillement le plus profond.

L'abondance formoit le quatrième char, une jeune fille fraîche et fortement constituée y siégeoit au milieu des gerbes, des tonneaux, des étoffes et de toutes les matières premières; elle distribuoit des fleurs et des fruits. La gaieté, la sérénité, la douce impression qu'inspire le bonheur se répandoient sur le groupe qui l'entournoit et sur tous ceux qu'elle rencontroit dans sa marche.

Le cinquième char étoit vaste, il étoit traîné par six taureaux, la nature y étoit debout, une famille innombrable d'enfants au-dessous de six ans, se pressoit autour d'elle; elle les fixoit en mère, et l'on voyoit briller dans ses yeux le désir de se reproduire sans cesse. Le char étoit précédé de guerriers à cheval et de quatre bœufs conduits à la main par des défenseurs de la patrie. Un laboureur sur sa charrue suivait la nature et sembloit annoncer qu'en la prenant pour guide, on est toujours heureux.

La marche étoit fermée par les autorités constituées, la société populaire, le comité de surveillance et un groupe d'habitans des campagnes, décharlatanisés par l'aveu de leurs cidevant curés et qui disoient de bonne foi qu'ils n'avoient jamais vu de procession si jolie. Le drapeau tricolore s'agitoit et flottoit sur tous les chars et dans tous les rangs; chaque char étoit coupé par un groupe de femmes et de jeunes filles qui marquoient les distances et concouroient à l'ordre de cette fête civique.

On fait ainsi le tour de la commune. Les hymnes de la liberté s'entonnent de toute part; le temps étoit si propice, le ciel si beau, que l'on a pris la grande voûte pour servir de temple de la raison.

Arrivés sur l'esplanade, on a formé un carré; les citoyennes rangées entre les haies des guerriers, ressembloient à un parterre émaillé de fleurs; le coup d'œil étoit frappant. A l'instant, et par un mouvement naturel, on plante une pique surmontée d'un bonnet et les femmes et les hommes, et les nègres et les blancs l'entourent; on se presse, on s'embrasse, les mains s'unissent, les rangs se brisent et l'on danse au son du tambour et des musettes. La joie étoit générale. Un roulement se fait entendre, chacun reprend sa place et la marche continue en chantant.

De retour au cirque, lecture faite des loix et de quelques discours énergiques; on annonce qu'après le repas les musiciens et les musettes se rendront à l'esplanade pour y finir, par des danses, cette belle journée. Les cris de *Vive la République, Vive la liberté, Vive l'égalité* se font entendre. On se sépare, et deux heures après réunis de nouveau, la soirée passée en promenade et en danse; la fraternité et l'égalité présidaient par-tout; et si l'on peut nous reprocher quelque chose, c'est d'avoir anticipé sur

les beaux jours que nous promet la république.

Vive les vrais Montagnard; Vive les Sans-culottes.

Le conseil général arrête que le présent récit sera annexé au registre des délibérations, imprimé, envoyé au représentant du peuple Albitte, et distribué dans les campagnes. »

B. DESISLES (*agent nat.*)

44

Les membres réunis du conseil général, du comité de surveillance et la société républicaine de la commune de Cuers, département du Var, annoncent que tous les habitans, réunis, ont célébré, autour de l'arbre de la liberté, la reprise du Port de la Montagne, aux cris répétés de *Vive la République! Vive la Convention! Gloire aux armées! Eloignés seulement de trois lieues de cette commune, ils ont résisté aux suggestions perfides de ses traîtres habitans. A la voix de la patrie, 400 volontaires se sont enrôlés; 73 habits et 800 chemises leur ont été donnés. Une somme de 27,000 liv. a été versée dans les familles de 66 de ces braves défenseurs. Un hôpital a été établi dans cette commune; tous les soins ont été donnés aux malades et aux blessés. Enfin le jour où nos généreux guerriers alloient porter les derniers coups, nous nous sommes, disent-ils, levés en masse, nous leur avons porté des cartouches, de l'eau-de-vie, et frayé un chemin dans cette roche inaccessible de Pharon, pour y porter, sur les épaules l'un de l'autre, les bouches à feu qui furent dirigés sur les rebelles.*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Cuers, s. d.*] (2).

« *Vive la République! Vive la Convention, Vive la Montagne, Honneur à nos représentants et gloire à nos armées.*

Tels sont les cris que le peuple de Cuers a fait retentir lorsque réuni dans la place de la Liberté, autour de l'arbre chéri; il a célébré avec enthousiasme la fête des victoires de la République de la reddition de Toulon. C'est là qu'il s'est encore écrié avec attendrissement : *Toulon est à nous, nous sommes sauvés.*

Oui, nous le sommes, Citoyens représentans, et nous le devons à cette Montagne Sainte de laquelle est sortie cette sublime constitution. A cette Montagne qui a organisé ce gouvernement révolutionnaire qui doit l'établir sur des bases fixes et inébranlables, qui a porté, depuis le trente et un mai, tant de décrets salutaires. Agréez ici l'hommage de notre reconnaissance.

Mais, Citoyens représentans, qu'il nous soit permis de vous raconter combien notre commune s'est distinguée par son dévouement à la chose publique, de vous dire que nous avons su résister aux pressantes sollicitations et aux suggestions perfides des traîtres toulonnais, dont l'influence étoit d'autant plus dangereuse pour notre commune que nous n'en sommes

(1) P.V., XXXIV, 243. Bⁱⁿ, 9 germ. (1 suppl^t).

(2) C 297, pl. 1019, p. 23.

qu'à trois lieues, et que nous n'avons jamais dévié des sentiers du patriotisme. A la voix de la patrie, 400 volontaires se sont enrôlés, 76 habits et 800 chemises leur ont été distribués, 66 d'entr'eux laissent leurs familles dans l'indigence, une somme de 27 000 liv. est distribuée aux mères et aux enfants.

Lors du siège de l'infâme Toulon, les hommes libres venus de toute part pour détruire cette ville rebelle ne trouvaient en rentrant dans leurs tentes que la boue et la fange pour lit. De la paille fraîche leur est portée aussitôt. Un hôpital militaire est établi dans notre canton; les blessés y ont été soignés avec la plus grande attention : lits, chemises, draps, bandes, charpies, on leur a fourni tout ce qui pouvoit servir à leur soulagement.

Enfin, vint le jour où nos courageux guerriers alloient porter le dernier coup pour réduire cette ville infâme. Le peuple de Cuers se lève en masse, il emmène avec lui tous les mulets et chevaux, il va porter à nos guerriers, de l'eau de vie, des cartouches; il fraye un sentier dans cette roche inaccessible de *Pharon*, par là des bouches à feu, transportées sur les épaules l'un de l'autre, arrivent bientôt sur le sommet du roc, dirigées par nos braves canoniers, elles portent la mort et la terreur dans l'âme des ennemis, et préparent les triomphes de nos braves guerriers.

Restez, Citoyens représentans, restez à votre poste et que le peuple français guidé par vous, remplisse ses hautes destinées. »

OLIVIER (*maire*), DAUDE (*off. mun.*), P. CARRET (*off. mun.*), DERBÈS (*off. mun.*), ENTREVAS (*off. mun.*), LAUTIER (*notable*), DOL (*off. mun.*), ALLÉGRET (*agent nat.*), FÉBEN (*notable*), MOURRE (*notable*), FRANCÈS (*notable*), BARRY (*notable*), SÉBET (*notable*), BAUDÉ (*notable*), BONEFOY (*secrét.-greffier*), DEVILLE (*présid. du C. révol.*), ALLEMAND, FOURNIER, J. BONEFOY fils (*présid.*), BONEFOY (*v.-présid. de la Sté*), DEMOTE, ROBERT, BAUDÉ, BOISSIÈRES (*secrét.*), DOL (*secrét. de la Sté*), BAUDÉ, OBLED, GUET, RIBOULET, RAYNAUD, SEBENG, MATTER, ROBERT, BOUCHALA, COLLAT, FILLE, LAUNÉ, MOUNIER, ROLLAND, GUELLET, FOURNIER, fille LAUGIER, fille LMBERT.

45

La société des sans-culottes d'Ambérieux applaudit aux mesures sévères prises par le représentant du peuple Albitte, pour terrasser l'aristocratie, le fédéralisme, le fanatisme et le modérantisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

46

L'agent national du district de Châlons annonce, que dans l'arrondissement de ce district, les ateliers de salpêtre sont dans la plus vive activité.

(1) P.V., XXXIV, 244.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des poudres et salpêtres (1).

47

La société populaire de Nevers fait part d'une action héroïque qui a eu lieu dans cette commune. Une jeune fille nommée David s'est précipitée dans les eaux, et a exposé ses jours pour sauver ceux d'un enfant de cinq ans près à s'y noyer. La société de Nevers a honoré cet acte d'humanité et de courage par un couronnement civique dans une fête dont elle fait passer le détail. Elle prie la Convention nationale d'en accepter l'hommage.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[*Nevers, s. d.*] (3).

« Représentans du peuple,

Un acte héroïque a eu lieu dans notre commune : une jeune fille s'est précipitée dans les eaux et a exposé ses jours pour sauver ceux d'un enfant de cinq ans prêt à s'y noyer. La Société populaire de Nevers, qui se fait un devoir d'honorer les vertus, a consacré cette belle action par une fête et un couronnement civique; elle a dressé procès-verbal de cette fête et l'a fait imprimer, elle prie la Convention nationale d'en accepter l'hommage. Vive la République, Vive la Montagne. »

Le sans-culotte F. GUILLIER (*présid.*), LASNE-SAUVIGNY (*secrét.*), LE THULLIER (*secrét.*).

[*Extrait des délibérations de la Sté popul. Séance du 20 vent. II*] (4).

La séance est ouverte par les acclamations ordinaires de Vive la République, Vive la Montagne!

La Société assemblée dans la salle de ses séances, d'après son arrêté du 17 de ce mois, relatif à la fête et au couronnement civique de la citoyenne David, qui doit avoir lieu ce jourd'hui, heure de trois, en récompense et mémoire de l'acte héroïque que cette citoyenne a exercé envers un enfant de 5 ans qu'elle a sauvé des eaux au péril de sa vie; a, à l'instant, député les quatre commissaires par elle ci-devant nommés, à l'effet d'aller chercher, en leurs domiciles, la dite citoyenne David, et l'enfant retiré des eaux, et de les amener l'un et l'autre dans le sein de la Société, pour y recevoir les couronnes civiques à eux destinées.

Les commissaires de retour, accompagnant la citoyenne David et sa mère, l'enfant naufragé et sa mère, au son des instrumens, sont entrés dans la salle, aux cris répétés de Vive la Répu-

(1) P.V., XXXIV, 244. C. Eg., n° 589; M.U., XXXVIII, 157.

(2) P.V., XXXIV, 244. *Ann. patr.*, n° 456; C. Eg., n° 592; J. Sablier, n° 1226; Bⁱⁿ, 11 germ.; *Mon.*, XX, 82; M.U., XXXVIII, 202.

(3) F¹⁷ 1022, doss. 2.

(4) F¹⁷ 1022, doss. 2. Broch. imp. à Nevers, chez J.B. Lefebvre l'aîné.